YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/ED/CD

DECISION N° 98/16

OBJET : convention de contrôle technique au profit du Centre Technique National et International des APAVE relative aux travaux de réalisation d'une maison de quartier sise rue de Mendig : mission de coordination sécurité-santé

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU le code des marchés publics, et notamment les articles 104 I alinéa 10 et 123,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal n° 97/3/153 du 17 mars 1997 autorisant le Maire à déposer le permis de construire relatif à la maison de quartier sise rue de Mendig,

VU la délibération du conseil municipal n° 97/3/154 du 17 mars 1997 autorisant le lancement de l'appel d'offres sur performances relatif à la construction de ladite maison,

CONSIDERANT que les travaux de construction de ce bâtiment nécessitent le concours d'un coordonnateur chargé notamment de prévenir des risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de confier une mission de contrôle technique de type coordination sécurité-santé lors des phases de préparation et de réalisation de l'ouvrage,

DECIDE

DE SIGNER une convention de contrôle technique confiant la prestation de coordonnateur sécurité-santé, avec le Centre Technique National et International des APAVE sis 13 à 17 rue Salneuve 75017 PARIS,

DIT que le montant des honoraires prévus forfaitairement est fixé à 14 175 Francs HT, soit 17 095,05 Francs TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1997, fonction 2, sous-fonction 26, nature 23139.

Fait à Yerres, le 28 janvier 1998

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 3 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY